



23.10.11 à 05h00

## LE CERF DANS LE VISEUR

Lors de l'assemblée générale des communes forestières du Doubs, hier, à Goux-les-Usiers, la forte progression des cerfs dans le département a été pointée du doigt. Car l'animal commence à causer beaucoup de dégâts.

Le constat semble être le même partout en France. En 20 ans, le nombre de cerfs a été multiplié par quatre. En plus de cette augmentation, l'espèce étend son territoire. Ce qui inquiète les maires des communes forestières, réunis hier à Goux-les-Usiers pour leur assemblée générale.

En effet, le cerf serait responsable d'un nombre croissant de dégâts causés aux forêts, et en particulier de l'écorçage des arbres qui impacte la qualité du bois mais également la régénération naturelle. Sans oublier la consommation précoce des semis. « Les dégâts sont incommensurables. On en souffre réellement », assurait un élu.



*Selon le préfet, il y aurait une centaine de cerfs dans le département. Photo J.-M. LECOMTE*

En 1960, le cerf, comme le chamois, était inconnu en Franche-Comté. Aujourd'hui, le cerf élaphe est largement présent en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort et colonise désormais le massif du Jura à partir de l'Ain où il a été réintroduit en 1991 mais également de la Suisse. « Avant, on ne les voyait que sporadiquement, sans installation définitive. Mais ça a évolué très vite. Il y avait déjà des indices de sa présence au printemps et maintenant on voit un cerf, puis deux, puis trois », explique François Chanal, responsable UT Labergement-Sainte-Marie à l'ONE. « Ce sujet ne fait pas polémique mais il peut générer une crainte », comprend Christian Coutal, président des communes forestières du Doubs, qui voulait soulever une prise de conscience, pour tenter non pas d'éradiquer le cerf, mais de le contenir.



**23/10/2011**

« Par la carabine »

**L'**ajustement et la maîtrise de l'équilibre forêt-gibier doivent donc être étudiés de près pour la sauvegarde de la qualité des forêts. « Il faut que les élus mettent ces dégâts en relation avec la notion de pertes économiques, d'emplois, d'entreprise. Il faut reprendre la main sur les plans de chasse car la régulation se fera par la carabine », poursuit François Chanal. D'autres solutions peuvent être envisagées. **Des systèmes de protection (barrière ou clôture) existent mais le coût de leur implantation est à la charge du propriétaire.** C'est pourquoi l'édification d'une stratégie partagée (aussi avec la Suisse) semble être la plus adéquate. « Le chasseur est notre allié », répondait Eric Dubois, directeur de l'agence ONF du Doubs, à la question de savoir comment concilier le plaisir temporaire du chasseur, qui a envie de voir son gibier sur tout le territoire, et le vrai besoin de cloisonnement, donc de définir des zones où le cerf n'est pas néfaste.

**L**es plans de chasse sont gérés dans le Doubs par l'association communale de chasse agréé (ACCA). Mais les communes peuvent faire connaître leur propre demande, en cas de désaccord. Autre interrogation pour les élus, la responsabilité éventuelle de l'Etat. **Le schéma départemental de gestion cynégétique du Doubs pour la période 2011-2017 a-t-il pris en compte la progression du cerf et saura-t-il apporter les bonnes réponses ?** Il prévoit de « rejeter le concept de zones d'exclusion en reconnaissant à la faune la liberté de se déplacer et de s'implanter dans les milieux qui lui sont favorables » et « permettre un développement modéré du cerf sur les massifs du département où sa présence est possible et acceptée ». Une démarche qui peut encore évoluer ? « Je vais mûrir ma réflexion, conforter les observations. Mais tout n'est pas aussi univoque, le schéma cynégétique permet un développement modéré là où la présence du cerf est acceptée », assure le préfet Christian de Charrière.

**U**n **groupe de travail spécifique à la question du cerf devrait être ouvert** en commission.

L isa LAGRANGE